

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an.....\$1.00
Six mois......50

POUR LES ETATS-UNIS

Un an.....\$1.50
Six mois......75

POUR L'EUROPE

Un an.....\$1.50
Six mois......1.00

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL
Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 27 Oct. 1908

A nos Abonnes

Un bon nombre de nos abonnés n'ont pas encore acquitté le prix de leur abonnement, qui pourtant est payable d'avance.

La Liberté Britannique

Le Congrès eucharistique de Londres a été la source de bien des surprises. Le clergé français, surtout, ne voulait pas croire qu'il existât une telle liberté sur le sol anglais.

Le Congrès eucharistique de Londres a été la source de bien des surprises. Le clergé français, surtout, ne voulait pas croire qu'il existât une telle liberté sur le sol anglais.

Le Congrès eucharistique de Londres a été la source de bien des surprises. Le clergé français, surtout, ne voulait pas croire qu'il existât une telle liberté sur le sol anglais.

La grande Convention catholique de Chicago

Les catholiques les plus éminents de Chicago, a une assemblée convoquée vendredi dernier, ont réglé les préliminaires d'une grande démonstration catholique dans les Etats-Unis.

Le prétexte en sera le "Congrès des Missions Catholiques des Etats-Unis et du Canada", qui s'ouvrira à Chicago, le dimanche, 15 novembre, pour se clore le mercredi

suivant. Monseigneur Diomède Falconio, le légat apostolique, y représentera Rome et y donnera la bénédiction papale.

Ce congrès a été rendu possible par la récente promulgation de Pie X, qui a fait passer le Canada et les Etats Unis au rang des nations catholiques, alors que les deux contrées n'étaient considérées, auparavant, que comme pays de mission.

Le but du congrès est d'étudier la situation actuelle et de persuader les catholiques de l'importance de leurs nouvelles responsabilités.

Ecclésiastiques et laïques de tous pays y seront conviés.

Les devoirs de l'électeur

Lundi, le 26, est le jour de la votation et cet événement n'est pas sans exciter le zèle de tous ceux qui ont charge d'âmes et qui ont à cœur que tout se passe sans scandale.

Dans presque toutes les églises, on a rappelé aux fidèles les devoirs de l'électeur honnête. C'est un devoir sacré d'user de son droit de voter librement, sans influences indues.

Parfois l'abus des liqueurs alcooliques cause des dommages irréparables en temps d'élections, et il faut de toute nécessité l'éviter.

L'électeur doit éviter de se laisser corrompre par quelque moyen que ce soit et voter selon sa conscience pour le candidat qui lui semble le mieux qualifié pour travailler dans l'intérêt général du pays.

Votez Bien

Dans quelques jours, ce sera le scrutin.

Il s'agit de donner au pays, pour les cinq prochaines années, un gouvernement intègre, et qui administre bien la chose publique.

Les électeurs doivent tous voter, et voter bien.

Seulement les deux partis en présence se disputent les votes, ils cherchent tous deux à induire l'électeur à les appuyer de son influence et de son vote.

Pour atteindre ce but, tous les moyens sont bons, à certains politiciens qui veulent, ou conserver le pouvoir, ou l'obtenir pour leur parti.

Il est des moyens légitimes de s'acquérir les sympathies des électeurs, comme il en est d'illégaux. Tous seront mis en oeuvre.

Le résultat c'est que des électeurs,—toujours trop nombreux,—ne voteront pas suivant la dictée de leur conscience.

Les uns, dans l'expectative d'obtenir du parti qui aura la gouverne du pays après le 26 octobre prochain, soit des entreprises publiques, soit des contrats lucratifs, mettront leurs intérêts particuliers avant ceux du Canada.

D'autres, désireux d'avoir pour eux ou pour leurs parents ces emplois comme fonctionnaires, dans les différents services de l'Etat, troqueront leur vote pour une promesse quelconque.

Un certain groupe,—c'est d'habitude le plus nombreux,—ne votera que par esprit de parti, il obéira aveuglément à ceux qui l'exploitent, sans rechercher l'avantage du pays tout entier.

Quelques-uns, de crainte de déplaire à des politiciens influents,—soit que ceux-ci détiennent le pouvoir ou qu'ils espèrent l'obtenir bientôt,—et d'attirer sur des parents ou des amis l'ire des gouvernements, se laisseront intimider et voteront contre leurs convictions intimes. Et, ce qui est malheureux, certains politiciens contenteront cette intimidation des électeurs, ils y auront même recours, ils en bénéficieront.

Finalement, certains voteurs se laisseront convaincre par l'alcool ou l'argent, qu'ils échangeront cyniquement contre leur vote, dont ils trafiquent comme d'une marchandise libérale au plus haut enchère.

Il importe pourtant, dans l'intérêt bien entendu du pays, que l'électeur vote librement, et que le gouvernement qu'il se donnera soit le choix libre et non influencé des voteurs du pays.

Ceux-ci doivent se souvenir qu'au-dessus des politiciens et des partis, si influents et si honorables

soient-ils, il y a le pays et ses intérêts, qu'il faut bien avoir en mémoire, au jour du scrutin.

Il nous faut considérer, non pas notre intérêt personnel, ni même l'intérêt particulier des localités représentées, mais, avant tout, l'intérêt national.

Comme l'écrit P. Janet, "le vote doit être libre : l'électeur ne doit obéir qu'à sa conscience ; il doit repousser toute pression, aussi bien, du reste, celle des comités qui s'arrogent l'omnipotence, que celle du pouvoir."

C'est à cette condition, et à nulle autre, que le Canada aura le gouvernement qu'il mérite.

L'électorat va le lui donner : qu'il vote bien, et librement.

GEORGES PELLETIER.

Le Devoir de Voter

(DE L'ACTION SOCIALE)

Il est certain que, le 26 octobre au soir, des milliers de citoyens inscrits sur les listes n'auront pas voté. Pourquoi ? Il est assez difficile de le dire d'une façon très précise. Ce mal, car, c'est un mal, tient à une multitude de petites causes. Les uns, peu satisfaits de la tournure que prennent les choses et à peu près sûrs de la défaite de leur parti, ne veulent pas se joindre aux vaincus ; les autres, assurés de la victoire, croient qu'ils n'ont pas besoin de se dérouter et qu'un vote de plus ou de moins ne comptera pas beaucoup dans le triomphe général de leurs amis ; d'autres s'abstiennent par bouderie ou encore invoquent le peu de confiance que leur inspire la machine politique.

Au fond, pour tous, ces raisons ne sont que des prétextes mal déguisés ; ce qui les cloue sur place c'est l'indifférence qu'ils ont pour la chose publique. Et il y en a des milliers comme cela. Leur nombre serait plus considérable, si nous y ajoutions ceux qui ne consentent à s'acquiescer de leur devoir de citoyen qu'à des conditions plutôt onéreuses. Pour exposer leur cas il n'est pas même nécessaire de citer des exemples.

Mais combien de ceux-là souagent qu'en sacrifiant leur droit de vote, ou en l'exerçant mal, ce sont les intérêts de la patrie qu'ils négligent, c'est leur propre dignité qu'ils foulent aux pieds. Et combien, quand tout sera consommé, se plaindront amèrement des résultats obtenus contre eux mais sans eux.

Le vote populaire est la seule arme qui permette au peuple, en choisissant ses représentants, de faire sentir son influence sur les affaires de la nation, de suivre plus fidèlement sa propre destinée. Le jour où il vote, le peuple est souverain. Quand chacun comprendra, sentira la valeur de son vote, disant un grand politicien français, "il votera avec un sentiment religieux qui est l'expression de la vraie religion : la solidarité humaine qui rapproche et relie les hommes."

Sans doute la politique peut, quelquefois, offrir des situations pénibles qui, en minant les caractères, éblouissent les courages, et dépriment les volontés. C'est la situation de ces peuples qui, d'après Laboulaye, ne sont plus "qu'un troupeau destiné à être toujours conduit et, finalement, toujours tondue par un infatigable berger." Situation douloureuse qui rend plus impérieux encore le devoir des citoyens de réagir contre les influences déléteraires pouvant mener insensiblement jusqu'à la banqueroute du patriotisme et de l'esprit public. C'est dans une période comme celle-là que tout le monde doit rester à son poste dans les conseils de la nation, que tout le monde doit voter.

Tout le monde doit voter encore si le pays traverse une période de paix et de bonheur. La gloire nationale est la gloire de tous et c'est mal comprendre son rôle de citoyen que de se croiser les bras en se reposant sur d'autres du soin de maintenir une condition de vie qui dépend de l'effort individuel de chacun.

Il y a bien les partis politiques qui peuvent défendre des systèmes divers. Mais on remarquera que si tous sont unanimes à se décrier mutuellement, tous se réclament, avec une égale ardeur et avec une égale sincérité, de l'amour de la patrie. C'est au peuple de juger. Mais pour que le peuple juge, il faut que tous les citoyens "agissent en citoyens."

Combien d'électeurs vont, cette

Pamphlet Odieux

Nous faisons paraître notre journal quelques jours plus tôt que l'ordinaire, parce que nous croyons qu'il est de notre devoir de faire connaître à nos lecteurs la basse et injurieuse calomnie dont ont recourus les fanatiques pour empêcher Laurier et son parti de revenir au pouvoir.

Citons textuellement : Notwithstanding the tremendous volume of protests uttered from the Atlantic to the Pacific Sir Wilfrid Laurier and the Liberal Government adhered to their determination. They would listen to nothing but the voice of the bishops of Quebec. It was Quebec against the rest of Canada. It was the Roman Catholic Church against the people of the Dominion. The Premier was deaf to everything except the demands of his compatriots and of his Church.

Laurier et son gouvernement ayant donné justice et droits égaux à toutes les races, à toutes les croyances religieuses des nouvelles provinces, sont condamnés par des fanatiques, qui veulent à tous prix, anéantir tout ce qu'il y a de catholique, de français ! C'est infâme ! C'est la pire des calomnies ! Pour nous acadiens français nous devons répudier cette infamie.

La prospérité dont jouit cette belle île est due, en grande partie, à l'entente cordiale qui existe entre catholique et protestants, entre acadiens et ceux de langues étrangères à la nôtre.

La Nouvelle Ecosse, qui pourtant est bien Anglo-Saxonne, a donné toute sa force à Sir Wilfrid Laurier en 1904. Il n'y avait pas de fanatisme là. Pourquoi donc, nous acadiens français, ferions nous pas pareillement ? Est-ce que ce n'est pas pour notre propre intérêt que nous travaillons ? Ne soyons pas moins généreux que la province Anglo-Saxonne de la Nouvelle Ecosse.

Laurier a donné droits égaux aux nouvelles provinces du Canada. Voudrions-nous que nos frères séparés fussent privés de leurs droits parce que Laurier est français, Catholique ? Nous serions injuste si nous demandions cela. Combien injuste donc est ces fanatiques qui veulent détenir ceux qui ont été juste envers tous.

Allons aux polls lundi, et donnons notre appui au candidat de Sir Wilfrid Laurier, l'hon. J. W. Richards. Nous aurons la satisfaction de dire ensuite, que nous avons appuyé le côté de la justice dans cette élection et de plus nous serons contents d'être du côté de la force, car l'administration Laurier revient au pouvoir avec une forte majorité.

année, s'abstenir de déposer leur bulletin dans les urnes ? Il y en aura, assurément, des milliers. Nous voudrions que leur nombre fût moins grand que dans le passé. Une amélioration de ce côté, en exprimant plus complète la pensée populaire, fera aimer la patrie davantage en cimentant l'union plus étroite de ses enfants. Ce serait, croyons nous, le premier pas vers la création de cet esprit public sain et progressif qui décide les questions "sur d'autres motifs que les intérêts personnels", qui s'élève aux gloires nationales, en veillant sur l'honneur de la nation, de cet esprit public qui porte en soi les résolutions héroïques à côté des enthousiasmes triomphants.

"Voter, dit Alfred Rambaud, ce n'est pas seulement un droit qu'on exerce ; c'est un grand devoir qu'on remplit."

Sir W. Laurier

Sir Wilfrid Laurier n'est pas le premier catholique, mais il est le premier Canadien français qui soit parvenu au poste de premier ministre du Canada. Et quand on songe que le nombre des catholiques n'est ici que dans la proportion de 42 pour cent de la population totale, que les Canadiens français ne forment guère qu'un tiers de la nation, et quand on se rappelle que la majorité protestante accorde avec une sympathie très vive les prétentions nationales et religieuses de la minorité, on comprend que ce qui a conduit Sir Wilfrid Laurier, et l'a fait monter jusqu'à la haute situation qu'il occupe ce n'est pas le hasard, ni seulement un tour heureux de la route de fortune.

Pour Laurier

Le "Star" de Montréal publiait récemment la lettre suivante. Je suis en faveur de Laurier comme chef du gouvernement. Il est l'homme d'Etat le plus capable du Canada à l'heure actuelle ; c'est un conducteur d'hommes par nature. Il a fait preuve de courage en se séparant sans crainte, dans l'intérêt public, de ministres qui ont prostitué leur position et leur charge.

Né dans une campagne de la province de Québec, ayant pour langue maternelle la langue française, il dut à prix d'efforts et d'études acquérir la connaissance de l'autre langue dont il se servira un jour pour exercer sur les populations anglaises le prestige de son influence. D'ailleurs, aucun courant vertigineux ne l'a emporté dans sa carrière. Son ascension vers les sommets a été plutôt lente et patiente. Il doit ses succès à son talent naturel développé par un effort persistant, vigoureux et calme. Et il est résulté en M Laurier de tout ce travail de formation une âme où se rencontrent des talents variés, brillants, harmonieusement développés, un caractère qui domine, dirige la raison et la droiture et que n'entament pas ces faiblesses qui souvent se rencontrent dans les meilleurs esprits. Sir Wilfrid est le type le plus parfait qu'ait produit

la race française en Amérique ; c'est une des figures les plus intéressantes qu'il y ait aujourd'hui dans le monde politique et quoiqu'il ait dû enfermer son activité dans le cercle un peu étroit de l'administration canadienne il a cependant fait preuve d'une sagacité, d'une habileté parlementaire qui lui auraient valu une fortune politique considérable chez tous les peuples libres.

Was Troubled With His Back for Over Twenty-five Years Got Him Every Kind of Medicine, But

DOAN'S KIDNEY PILLS FINALLY CURED HIM

Mrs. H. A. Phipper, Fesserton, Ont., writes—I can certainly recommend your Doan's Kidney Pills. My husband had been troubled with his back for over twenty-five years. I got him every kind of medicine I could think of, but they did him no good. A friend advised him to get some of Doan's Kidney Pills, so he got two boxes and they cured him completely. He feels like a new man, so he says, and will never be without a box of Doan's Kidney Pills in the house.



The price of Doan's Kidney Pills is 50 cents per box or 3 boxes for \$1.25, at all dealers, or will be mailed direct on receipt of price by The Doan Kidney Pill Co., Toronto, Ont.

Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à 4 30 p. m., mardi, 16 novembre 1908, des soumissions pour la construction du prolongement et les réparations du quai à Sturgeon, comté de King, I. P.-E., lesquelles devront être cachetées, adressées au sous-signé et portées sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour le prolongement et les réparations au quai de Sturgeon."

On peut consulter les plans et devis en s'adressant aux bureaux de M. Jas. B. Hegan, ingénieur résident, Charlottetown, I. P.-E., et du maître de poste, à Sturgeon, I. P.-E., ainsi qu'au ministère des travaux publics, à Ottawa.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque de cinq cent dollars (\$500.00), à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on a accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, NAP. TRESSIER, Secrétaire, Ministère des travaux publics, Ottawa, 9 octobre 1908.

Volunteer Bounty Act 1908

WARNING TO PURCHASERS Every assignment of the right of a South African Volunteer entitled to a land grant must be by way of appointment of a substitute and must be in the form provided by the Act.

Special attention is called to Sub-section 3 of Section 5 of the Volunteer Bounty Act, 1908, which provides that no assignment of the right of a volunteer by the appointment of a substitute shall be accepted or recognized by the Department of the Interior which is not executed and dated after the date of the warrant for the land grant issued by the Minister of Militia and Defence in favor of the Volunteer.

J. W. GREENWAY, Commissioner of Dominion Lands, Ottawa, 28th September, 1908

J. H. Myrick & Co

IMPORTERS AND DEALERS IN

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fishin

Supplies

AT TIGNISH

and

ALBERTON

We have ju t

opened a full and

complete stock of

NEW GOODS

We are prepared

to supply the wants

of the farmer fish-

erman and mecha-

nic

We invite in-

tending purchas-

ers to give us a call

and they will find

we can meet all

competitors, and

save to them the

trouble and expen-

se of going to

Summerside or

Charlottetown.

50 YEARS' EXPERIENCE PATENTS

Anyone sending a sketch and description will quickly ascertain our opinion free of charge. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$5 a year, four months, \$1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co 361 Broadway, New York